



Déductions charges prelevées

Par **micHEL1868**, le **03/07/2014** à **13:03**

bonjour

j ai quitté mon appartement en location le 02.05.2014.

j ai reçu mon arrêté de compte le 16.06.2014, sur cet arrêté il y a mon dépôt de garantie (normal) mes charges du 01.05 au 02.05 (normal)mais il y a des provisions de charges d'un mois complet que l'on m a déduit en plus.N'arrivant pas à avoir des explications claires,je me permets donc de vous poser la question.Est ce normal de me l'avoir déduit?.Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement

Par **janus2fr**, le **03/07/2014** à **13:47**

Bonjour,

Le bailleur est en droit de conserver jusqu'à 20% du dépôt de garantie en vu de la future régularisation des charges lorsque le bien loué est dans un immeuble collectif.

Par **micHEL1868**, le **04/07/2014** à **21:46**

Bonjour

Merci pour votre réponse mais les charges que l'on m'a déduit corresponde à un mois complet de charge .